

CERTIFICAT DE CONFORMITE



SYSTEME GPS Avertisseur de zones à risques

Ce certificat de conformité indique que l'AlerteGPS G50 répond aux normes européennes :

- il signale aux autorités et aux administrations locales que le G50 peut être commercialisé légalement dans leurs pays respectifs et permet son libre échange au sein de l'Union Européenne.
- il démontre que ce dispositif GPS ne peut en aucun cas être assimilé à un détecteur de radars puisqu'il n'est pas, compte tenu de ses caractéristiques, en mesure de détecter les signaux radars émis par les dispositifs de contrôles de vitesse.

Les produits suivants ont obtenu le certificat CE : **AlerteGPS G50**

Dans la catégorie : **GPS Traffic Safety Terminal**

Date : 2007 - 02 - 01, sous la référence : **G103495V**

Organisme de certification : **EMCC Dr. RASEK**
Ebermannstadt - GERMANY

Recognized by the German Regulator to act as a Notified Body in accordance with the R&TTE Directive 1999/5/EC of 9 march 1999

Description : **Receive-Only Mobile Earth Station (ROMES) operation (1,5Ghz Band)**

EC Identification n° 0678

Le G50 est conforme aux standards :

EN 60950-1 (2201)
EN 301 489-1 (V1.4.1)
EN 300 487 (1997)
EN 55022 (2003)
EN 55024 (2003)



CE 0678